Mercredi 27 mai 2020 103e année - N°20

Baulmes - Vuitebœuf Rances - Champvent Essert-s.-Champvent Valeyres-s.-Rances Villars-s.-Champvent Vugelles-La Mothe Sergey - L'Abergement Mathod - Suscévaz Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66 Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09 h 00 - 11 h 00 Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Mathod, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

#### **CÉLÉBRATIONS**

#### Dimanche 31 mai 2020 - Pentecôte

9 h 00 Villars-Burguin Culte . S. Thuégaz. 10 h 00 **Baulmes** Culte . E. Roulet. 10 h 00 Culte de Pentecôte **Ballaigues** De 10h00 à 16h00

Montagny-près-Yverdon

(devant l'église)

Dimanche 7 juin 2020

Land Art

Valeyres-sous-Rances 10 h 00 Culte . E. Roulet. Champagne 10 h 00 Culte . J. Ménétrey.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

Pas de messe

#### **Bulletin des avis officiels - Attention**

Il n'y aura PAS DE PARUTION durant la semaine du lundi de Pentecôte, soit le: mercredi 3 juin 2020

Les mercredis où le Bulletin ne paraît pas figurent sur le site internet de la Commune de Baulmes sous le lien suivant: http://www.baulmes.ch/fr/165/tarifs-de-publication-dans-le-bulletin-des-avis-officiels

Merci de votre compréhension.

La rédaction



#### **BAULMES**

www.baulmes.ch

#### Société de tir sportif Misterdam **Baulmes**

Dates des tirs 300 mètres 2020

MAI

Mercredi 27.05 de 18 h 00 à 20 h 30 Entraînement

JUIN

Mercredi 03.06 de 18h00 à 20h30 Entraînement

Mercredi 10.06 de 18 h 00 à 20 h 30 Entraînement

Mercredi 17.06 de 18 h 00 à 20 h 30 Entraînement

Mercredi 24.06 de 18 h 00 à 20 h 30 Entraînement

JUILLET

Mercredi 01.07 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Samedi 04.07 de 9 h00 à 17 h 00

Entraînement

Mercredi 08.07 de 18h00 à 20h30 Entraînement

Mercredi 15.07 de 18h00 à 20h30 Entraînement

Mercredi 22.07 de 18 h 00 à 20 h 30 Entraînement

Mercredi 29.07 de 18 h 00 à 20 h 30

Entraînement

**AOÛT** 

Mercredi 05.08 de 17 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Vendredi 07.08 de 15 h 00 à 20 h 30 Tir des Aiguilles

Samedi 08.08

de 8 h 30 - 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 Tir des Aiguilles

Mercredi 12.08 de 17 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Vendredi 14.08 de 15 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Mercredi 19.08 de 18 h 00 à 20 h 30

Entraînement

Mercredi 26.08 de 18 h 00 à 20 h 30

Tir militaire

**SEPTEMBRE** 

Mercredi 02.09 de 17 h 30 à 20 h 00

Entraînement

Mercredi 09.09 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Samedi 12.09 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 26.09 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

**OCTOBRE** 

Samedi 03.10 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 10.10 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 17.10 de 09 h 00 à 12 h 00

Entraînement

#### Visibilité et sécurité routière

En application des dispositions de la Loi sur les routes, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.

En bordure des voies publiques, aux croisées des routes, débouchés de chemins et tournants, les haies doivent être taillées périodiquement de façon à ne pas dépasser la hauteur de I m au-dessus de la chaussée (règlement d'application de la Loi sur les routes).

Les branches qui dépassent les limites de propriété et peuvent gêner le passage des véhicules et des piétons doivent être coupées.

Les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année.

Le délai pour l'application des dispositions qui précèdent échoit au 15 juillet 2020.

Si ceux-ci n'étaient pas exécutés dans les délais, les travaux de taille nécessaires seront entrepris par l'équipe communale, sans avertissement préalable et cela aux frais des propriétaires.

La Municipalité

#### **Destruction** des plantes nuisibles

La Municipalité rappelle aux propriétaires et agriculteurs qu'ils ont l'obligation de détruire les chardons, la folle avoine et toutes les autres plantes nuisibles avant la formation de la graine.

La Municipalité

Mercredi 27 mai 2020



#### **BAULMES**

www.baulmes.ch

#### Fauchage des banquettes

Les propriétaires et agriculteurs ont également l'obligation de faucher les banquettes ou bordures au droit de leur parcelle.

Ces travaux devront être exécutés avant le 15 juillet 2020, et s'étendent à l'entier du territoire communal.

La Municipalité

#### La Bibliothèque engage

Suite au départ de deux de ses membres, le comité de la Bibliothèque cherche deux bonnes âmes pour les remplacer.

Pas besoin d'être un(e) super lecteur(trice) ni un(e) grand(e) connaisseur(seuse) du monde des livres.

Si vous aimez le contact et la collaboration en petit groupe, que l'utilisation simple de l'ordinateur ne vous fait pas peur, que vous avez un peu de temps à disposition et de l'intérêt pour que vive cette belle bibliothèque, cela suffit.

Pour en savoir plus, passez à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou prenez contact avec:

**Annette Ravussin:** 079 461 65 22 **Josiane Deriaz-Roth:** 079 625 18 94 **Mélanie Musy:** 079 504 24 26

Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Alors, n'hésitez plus, la Bibliothèque a besoin de vous.

Merci d'avance pour votre engagement.

Le comité

#### Pose de piscines Rappel de la procédure

Nous rappelons aux propriétaires que l'installation de piscines démontables d'une saison à l'autre, avec ou sans tubulures légères (type Zodiac ou gonflable), dont le volume d'eau est supérieur à 5 m³, est soumise à permis de construire.

La construction d'une piscine fixe ou enterrée fait l'objet d'une mise à l'enquête de la compétence de l'Etat, ceci indépendamment du volume du bassin et doit faire l'objet d'une autorisation du SESA - division assainissement - qui se détermine sur les conditions d'évacuation des eaux.

Concernant les installations plus légères, type jacuzzi, elles sont également soumises à autorisation.

La Municipalité



#### **VUITEBŒUF**

www.vuitebœuf.ch

#### Demande de permis de construire (P)

**CAMAC Nº:** 193151

Compétence: ME (Municipale Etat)

Commune: Vuitebœuf

**Lieu-dit et/ou adresse:** Charrières **Coordonnées:** 2532555 / 1184460

Parcelle Nº: 423

Propriétaires: Bader Laurent et Danika, route

d'Yverdon 3, 1445 Vuitebœuf

**Auteur des plans:** Florent Lombardet, ingénieur géomètre, DTP SA Bureau d'études, rue des Terreaux 20, 1350 Orbe

Nature des travaux: Construction nouvelle

**Description de l'ouvrage:** Installation d'un nouveau broyeur à métaux avec caisse antibruit, déplacement de la cisaille de la parcelle N° 426 sur la N° 423 et création d'une paroi en blocs béton d'une hauteur max de 4 m.

**Demande de dérogation:** Le mur projeté, la caisse anti-bruit projetée et des installations de machineries dérogent à l'art V-5RCP (distance à la limite). Le mur projeté et une installation de machinerie dérogent à l'art 36 LRou.

#### L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27.05.2020 au 25.06.2020.

Le dossier est déposé auprès du greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous

La Municipalité

#### Vente de mobilier et divers accessoires

Dans le cadre du projet de rénovation de la grande salle, la Municipalité met en vente du mobilier et divers accessoires.

Cette vente aura lieu le:

#### mercredi 3 juin 2020, de 18 h 00 à 20 h 00 à la grande salle de Vuitebœuf

Le paiement se fait au comptant et l'enlèvement de la marchandise est immédiat.

La Municipalité



#### VALEYRES SOUS RANCES

#### Tirs du mois de juin 2020

Par le présent avis, nous vous informons que les tirs du mois de juin 2020 sont **ANNULÉS**.

La Municipalité



### **VUGELLES LA MOTHE**

#### Assouplissement des mesures COVID-19

L'administration communale rouvrira son guichet:
dès le lundi 8 juin 2020
selon l'horaire habituel
(lundi de 18 h 00 à 19 h 00)

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, des mesures de protections ont été mises en place (masques et désinfectant pour les mains).

La Municipalité

#### Dispense d'enquête

Dans sa séance du 18 mai 2020, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête publique les travaux suivants:

**Propriétaires:** Madame Céline Mugnier et Monsieur Yannick Crausaz

Parcelle Nº: 70

**Nature des travaux:** Pose d'une clôture autour de leur propriété située à la route de l'Arnon 5a

**Descriptif:** Grillage torsadé vert, montants en métal. Hauteur: 1.5 m

#### Cet avis est affiché au pilier public du 27 mai au 5 juin 2020.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser par écrit à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus. Le dossier peut être consulté durant cette période au greffe municipal, sur demande.

La Municipalité



# Stores Vente - Réparation Patrik Jaccard Ruelle de la Tuilière 6 1321 ARNEX-SUR-ORBE

Stores toiles - Pergolas - Stores à lamelles - Volets roulants Volets aluminium - Moustiquaires - Moustiquaires rideau chaînettes - Stores intérieurs - Stores Vélux - Fenêtres PVC - Entretien - Réparation - Motorisation

# Restons solidaires pour les indépendants locaux

Avec Général Stores, les insectes restent dehors

DEVIS GRATUIT - TRAVAIL SOIGNÉ

Natel 079 306 99 93 - E-mail: generalstores@bluewin.ch

Mercredi 27 mai 2020



#### ORGES

#### Enquête municipale

La Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête publique M<sup>me</sup> Corinne Jaggy et M. Matthieu Slusarek pour la création d'une pergola, dimension 5.20 x 4.15 m. couleur gris anthracite 7021 avec lames de toiture blanches RAL 9016, sur la parcelle N° 603.

Un avis sera affiché au pilier public du mercredi 27 mai 2020 au jeudi 25 juin 2020.

Dossier consultable au greffe municipal durant le délai d'enquête.

La Municipalité

#### Conseil général - Convocation

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance le:

#### jeudi 11 juin 2020, à 20 h 00 à la grande salle du Battoir

#### L'ordre du jour sera le suivant:

- Appel et adoption de l'ordre du jour.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 05.12.2019.
- 3. Admission(s) Démission(s).
- 4. Communications du Président.
- Communications de la Municipalité.
- 6. Préavis 01-2020 demande d'autorisation de vente du Puits des Râpes à Sagenord.
- 7. Préavis 02-2020 demande d'autorisation d'établissement d'un DDP en faveur de la Communauté du Champ du Bois.
- 8. Préavis 03-2020 comptes et gestion 2019.
- Préavis 04-2020 arrêté d'imposition 2021.
- 10. Préavis 05-2020 augmentation de Fr. 29'000. au budget 2020 pour le compte N° 9.143.02 Chalet des Petites Fauconnières.
- 11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2020-2021.
- 12. Nomination de la Commission de gestion 2020-2021.
- 13. Nomination de la Commission de recours 2020-
- 14. Interventions individuelles et divers.

Le bureau du Conseil

La Municipalité

#### **Demande** de permis de construire (P)

Commune: Orges

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 5924 **CAMAC Nº:** 191344 Parcelle Nº: 562 **ECA Nº: 174** 

Coordonnées (E/N): 2535145/1184645

Nature des travaux: Agrandissement. Création

d'une halle de stockage Situation: Z.A. La Chaux

Note de recensement architectural: --

Propriétaire, promettant, DDP: Ducret Jean-

Louis JPF-Ducret SA

Auteur des plans: Glauser Frédéric, Bureau d'ar-

chitecture Frédéric Glauser SA

Demande de dérogation: Dérogation article 28 Particularités: Mise à l'enquête du degré de sensi-

bilité au bruit de degré: 3

Enquête publique ouverte du 27.05.2020 au

25.06.2020.

*Solcreation* **OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES** 

#### Les sols... notre passion

Parquets bois véritable Stratifié - Ponçage Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

pepuis 30 ans à votre service

www.solcreations.ch

021 887 74 30 024 426 07 26

## BULLETIN AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces: Greffe municipal de Baulmes Tél. 024 459 15 66 Fax 024 459 19 64 Courriel: info@baulmes.ch



**Benoît Perusset En Contornet 26** 1446 Baulmes 078 645 24 97

perusset.tab@gmail.com

Nous cherchons à engager de suite ou à convenir

#### Un(e) mécanicien(ne) agricole ou constructeur métallique avec CFC ou équivalence.

Les tâches: Entretien de machines agricoles et forestières

> (réparation, service) Service de dépannage

Soudure

Constructions métalliques

Diverses autres tâches inhérentes à la profession

(commande de pièces)

Profil souhaité: Expérience sur machines agricoles

Personne autonome et flexible dans les horaires

Suisse ou permis de séjour valable Permis de conduire indispensable

Taux d'occupation : 80-100%

Votre dossier de candidature (CV, certificats et prétentions salariales) est à envoyer par courrier à : Perusset - Atelier Mécanique -

En Contornet 26 - 1446 Baulmes ou par e-mail : perusset.tab@gmail.com

Pour tout renseignement: 078 645 24 97 - M. Perusset